



Les assistantes familiales des Bouches-du-Rhône

Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône

FLASH-INFO AVRIL 2024

Mercredi 6 mars 2024, rendez-vous avec Madame Amiel, Déléguée à l'enfance-famille

Etaient présents : la Déléguée à l'enfance-famille, la Directrice à l'enfance-famille, la Directrice par intérim de la DITAS ainsi que 4 familles d'accueil (ASFAMS) et deux représentantes syndicales CGT. Notre organisation syndicale apprécie l'organisation de ce rendez-vous qui a été sollicité dans le cadre du dernier Comité de concertation du 2 février 2024.

■ **Congés**

Notre organisation syndicale a pu revenir sur l'information diffusée dans le cadre du flash-info reçu courant février dont certains termes pouvaient porter à confusion. En effet, il confirmait que 8 jours de congés minima devaient être obligatoirement posés mais dans des conditions extrêmement contraignantes. La cheffe de service ayant été interpellée sur la question, une nouvelle note doit être transmise à notre syndicat. À ce jour, nous en sommes toujours en attente. .

■ **Harmonisation des pratiques**

Il a été abordé plusieurs sujets techniques sur les pratiques et leur harmonisation selon les territoires des équipes-enfance, sujet récurrent.

■ **Pôle santé**

La direction a précisé que certains professionnels de la DPMISP seraient dédiés au suivi médical

des enfants confiés à l'ASE. Cela devrait être fonctionnel très rapidement car le recrutement d'un médecin est effectif depuis début janvier 2024. Les enfants de l'ASE auront un suivi en lien avec les PMI et ce pôle coordonnera les accompagnements autour de la santé en lien avec les partenaires et les équipes.

Le 28 mars un Comité social territorial a acté la création d'un pôle spécifique au suivi des enfants confiés. Nous demandons à ce qu'une présentation de ce pôle soit faite à l'ensemble des Asfams précisant les modalités de saisine et de prise de rendez-vous.

■ **Diplômes**

Une remise des diplômes a été programmée pour le 11 avril 2024 en présence de la Direction et des élus pour celles qui ont passés le diplôme ; l'engagement est pris par la Collectivité de renouveler cette remise tous les ans.



Plus d'infos sur www.cgt-cd13.org

■ Valorisation du métier

La Collectivité dit avoir pris la mesure du manque d'attractivité du métier d'assistante et d'assistant familial. Si nous en connaissons les raisons nous attendons les propositions qui pourraient mettre fin à la lente désaffection de ce métier.

■ Médailles des 20, 25 et 30 ans

Le Flash-info de mars précisait l'accord de principe de l'accès des Asfams à la disposition des fonctionnaires à savoir l'obtention de la médaille du travail en fonction de son ancienneté.

Les conditions seront identiques à celles des agents de la collectivité, à savoir :

- ▶ être adhérent Escapade 13
- ▶ en formuler la demande auprès de la DRH

Attention ! cette disposition sera effective après le vote en Conseil départemental de juin prochain. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés et d'ores et déjà, merci de nous signaler votre situation.

■ Les Assises de l'enfance

Les Assises de l'enfance auront lieu les 20 et 21 novembre 2024 pour le 35^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'Enfant. La première journée sera consacrée aux partenaires.

■ Prime inflation

Pour mars 2024, elle oscillera entre 300 et 800 euros selon les critères d'attribution.

■ compensation prime Ségur

Les ASFAMS présentes ont donné beaucoup d'arguments pour obtenir cette prime mensuelle mais aucune réponse n'a été donnée. La demande est forte et les assistantes familiales se sentent mises de côté pour cette prime quelle que soit sa forme. Elles se sentent oubliées.

Comment aujourd'hui – alors que la Collectivité a consenti et octroyé à un large panel de professionnels une prime dites « oubliés du Ségur » – les Asfams continueraient à en être écartées ?

Quel que soit le nom donné à cette prime, elle in-

carne la reconnaissance du travail auprès des plus vulnérables, à savoir le public en difficulté. Les enfants confiés au Département placés chez les assistants familiaux constituent ce public le plus fragile et le plus vulnérable. C'est 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 que nos collègues effectuent l'accompagnement de ces enfants en grande détresse.

Nous ne pourrions comprendre que l'exécutif reste sourd à cette juste revendication. Les Assistantes et assistants familiaux sont en attente d'un geste fort de Madame la Présidente.

■ Indemnité d'entretien

Les Asfams présentes ont demandé l'augmentation de l'indemnité d'entretien qui concerne l'enfant et ses besoins. La réponse apportée sur ce sujet a été associée avec l'augmentation du SMIC. Or, l'allocation-entretien n'a rien à voir avec l'augmentation si faible soit-elle du salaire minimum. Nous ne pouvons souscrire à une telle explication au regard de l'inflation galopante et de l'augmentation des coûts de l'entretien d'un enfant.

En marge de ces différents points la section syndicale CGT-Asfams a pu rappeler à Madame la Déléguée :

- ▶ le sentiment de déconsidération ressenti par les professionnels,
- ▶ le besoin incessant d'intervenir syndicalement pour se faire une place dans la Collectivité et obtenir ce que les autres agents obtiennent,
- ▶ la diffusion encore trop présente de l'information selon laquelle ces professionnelles gagneraient trop !
- ▶ la charge de travail liée aux difficultés psychologiques et à la complexité des situations des enfants et leur prise en charge.
- ▶ l'impérative amélioration du travail entre équipes-enfance et Asfams, des équipes en sous-effectifs embolisées par les urgences, en incapacité par moment de mettre en place le suivi des nouvelles situations.
- ▶ les visites médiatisées et nombreux accompagnements.
- ▶ les jeunes majeurs.

Notre syndicat vous informera des suites de cette 1^{ère} rencontre. En effet, Madame la déléguée s'est engagée sur ces différents sujets à nous donner des réponses avant juin 2024.



Lettre de la Fédération CGT des services public aux Ministres du travail, de la santé et des solidarités et de la transformation de la fonction publiques

Notre organisation souhaite vous alerter, comme elle a pu déjà le faire, sur la situation particulièrement difficile des Assistant.es Familiaux.ales. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, ces personnels contractuels de droit public, pour ce qui concerne le champ de la fonction publique territoriale, restent précarisés et connaissent une perte d'effectifs liée aux conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, alors que leurs missions constituent le pilier du dispositif de protection de l'enfance en matière d'accueil des enfants confiés au service de l'ASE.

La Loi Taquet n'a pas répondu aux espérances des professionnel.les et les rares avancées proposées ont de fait renforcé les inégalités entre territoires.

Cette loi pose le principe du Smic au premier enfant et garantit la progressivité de ce principe en fonction du nombre d'enfants accueillis. Dans le même temps, elle amène le principe du maintien d'une partie de la rémunération en l'absence d'accueil effectif prévu au contrat de travail par l'agrément, du fait de l'employeur.

Ces avancées restent insuffisantes, le Smic représente bien le minimum au vu du niveau d'engagement et de qualification de ces professionnel.les qui exercent d'importantes responsabilités éducatives au sein du dispositif de protection de l'enfance.

Par ailleurs, il s'agit là encore de minimas qui ne règlent pas la question de la disparité territoriale et donc de la concurrence entre employeurs, même entre conseils départementaux.

La loi du 7 février 2022 met en exergue la possibilité pour les enfants d'être accueillis ou d'être accompagnés sur le plan éducatif par des tiers sans cadre professionnel : tiers bénévole, mise en avant du recours au tiers digne de confiance, mentorat sont évoqués.

Dans la réalité, beaucoup d'Assistant.es Fami-

liaux.ales ne posent pas de congés au vu des contraintes liées à l'exercice des missions, de la problématique des enfants mais également de la difficulté à trouver des relais dans un contexte de perte d'attractivité de la profession. Elles et ils subissent également une pression en lien avec leurs agréments du fait de leur situation de contractuel.les.

Dans ce contexte, les Départements apportent sans concertation des modifications à leurs agréments sans forcément respecter la procédure CCPD, avec comme objectif de supprimer artificiellement des places vacantes afin de ne pas avoir à les rémunérer.

Il est plus que temps que ces professionnel.les reçoivent la reconnaissance qu'elles et ils méritent à la hauteur de leurs qualifications et de l'engagement sans faille que requiert leur mission. À l'heure où le gouvernement a affiché à plusieurs reprises sa préoccupation concernant le traitement des violences sur mineur.es, il n'est plus possible de tenir ce discours alors que les conditions actuelles d'exercice de leurs missions viennent compromettre l'équilibre/évolution et les possibilités de réparation pour les enfants accueillis.

Il est plus que temps d'apporter des réponses concrètes à ce sujet.

FÊTE CHAMPÈTRE DES ASSISTANTS ET ASSISTANTES FAMILIALES CGT

**Dimanche 23 juin 2024 à partir de 11h00
au Parc de Figuerolles à Martigues**

La CGT vous invite à la fête annuelle des asfams le dimanche 23 juin 2024 au parc de Figuerolles... D'ores et déjà réservez votre dimanche. Apéritif partagé, jeux pour les enfants, échanges, convivialité ! Syndiqué·e·s ou pas, vous êtes les bienvenu·e·s, le but étant de passer un bon moment autour d'un pique-nique et vous permettre de faire connaissance avec nous et entre vous.

**Sandrine THIERY au 06.60.59.99.21
ou "sandrine.thiery20@live.fr" ou
Lydia Frentzel au 04.13.19.70.**